

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 472 (Rect)

présenté par

M. Potier, Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Victory, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 232, insérer l'alinéa suivant :

« - développer des projets de science citoyenne co-élaborés par des chercheurs et des publics d'horizons divers du type « Tous Chercheurs » associant des citoyens à la définition de sujets d'investigation et les confronter à la pratique de la recherche en laboratoire, de l'expérimentation jusqu'à la présentation des résultats ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à soutenir les dispositifs de science citoyenne et, plus particulièrement, à pérenniser le dispositif « Tous Chercheurs ».

Ce dispositif a été créé en 2004 à Marseille et s'est ensuite développé en Lorraine sous la tutelle d'organismes comme l'INRAE, l'Université de Lorraine et le CNRS.

Il consiste à accueillir des scolaires, des associations de malade et plus largement le grand public dans un laboratoire de recherche dédié sur une courte période de stage, afin de permettre à chacun de devenir actif dans les choix sur les grandes questions de sciences et société. Il constitue un modèle pour sensibiliser la société aux apports de la science et garantir les conditions d'un débat public éclairé.

Il est nécessaire de valoriser ce genre d'engagement notamment auprès des jeunes chercheurs, à réaliser un inventaire des lieux susceptibles d'être transformés en laboratoires ouverts au public et à accompagner financièrement les unités de recherche qui mettent en oeuvre le dispositif.

Aussi ce dispositif gagnerait-il à être accompagné et soutenu pour permettre sa pérennisation.